



École



des Meulières



Année Scolaire

2021 - 2022

Chers Enfants, Chers Parents,

C'est avec plaisir que les élus et le personnel du SIVOS St Genis d'Hiersac - ST Amant de Nouère accueillent vos enfants pour cette rentrée 2021. Ce livret vous présente les services périscolaires ainsi qu'une fiche de liaison. Je vous invite à en prendre connaissance. Au-delà du contexte sanitaire, la fiche de liaison est essentielle pour nous permettre de vous donner des informations ou vous joindre en cas de nécessité.

Cette année 2021 - 2022, compte tenu de l'effectif, nous avons le plaisir d'accueillir Carole BRIAND qui assurera l'enseignement des Grande Section / CP. De plus, en raison de certaines demandes de parents, le SIVOS a souhaité mettre à l'étude jusqu'à Décembre l'accueil de la garderie dès 7h00 le matin au lieu de 7h30. Ce dispositif sera reconduit si l'effectif des enfants entre 7h00 et 7h30 le justifie. Une communication sera faite fin novembre pour vous tenir informée. Plus que jamais, soyez assuré que le SIVOS sera mobilisé pour vous offrir la meilleure qualité de service public. Belle rentrée à toutes et tous.

Wilfried FOURNIER, *Président du SIVOS*

Composition du SIVOS :

Wilfried FOURNIER, Président, Maire de Saint Genis d'Hiersac

François Xavier LABROUSSE, Vice-président, Maire de Saint Amant de Nouère

Stéphanie ROTURIER, Maire Adjoint déléguée Saint Genis d'Hiersac

Laurent BATY, Maire Adjoint délégué Saint Amant de Nouère

Nathalie SICART, Conseillère Municipale déléguée Saint Genis d'Hiersac

Lilian LEONARD, Conseiller Municipal délégué Saint Amant de Nouère



Le SIVOS organise le transport scolaire des élèves de

- St Genis d'Hiersac : David LAFABLE
- St Amant de Nouère : Chantal MARTIN

Remplacement : Mickael MESNARD

Le respect du règlement suivant est essentiel pour garantir la sécurité des enfants et s'assurer que le transport scolaire s'effectue dans de bonnes conditions.

- ❖ La montée et la descente ne peuvent se faire qu'aux arrêts prévus.
- ❖ Les parents sont responsables de leurs enfants avant la montée dans le bus. De même, le soir après la descente du bus.
- ❖ Sauf autorisation manuscrite de la part des parents ou responsables légaux ; les enfants ne seront autorisés à descendre du bus uniquement si l'un des parents ou le responsable légal est présent ou une des personnes désignés par eux. Le cas échéant, les enfants resteront dans le bus et iront à la garderie.
- ❖ Les enfants doivent impérativement rester assis dans le bus avec la ceinture de sécurité attaché. Les enfants ne sont autorisés à détacher leur ceinture de sécurité pour descendre du bus uniquement lorsque celui-ci est à l'arrêt.
- ❖ Les parents ne sont autorisés à monter dans le bus qu'après accord de la personne en charge du transport scolaire.
- ❖ Chaque enfant doit avoir une attitude correcte vis-à-vis de la personne en charge du transport scolaire et des autres enfants : comportement, politesse.
- ❖ Pour toutes dégradations volontaires du bus, le remboursement des travaux de remise en état, ou de nettoyage sera demandé aux parents des enfants responsables du dommage.
- ❖ En cas de manquement aux règles de sécurité, d'indiscipline, détérioration, les parents seront avertis par courrier et/ou convoqué par le Président du SIVOS. Selon la gravité des faits, ou en l'absence d'amélioration du comportement, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée après consultation du SIVOS. Cette mesure ne donnera lieu a aucun remboursement tarifaire pour le mois en cours.
- ❖ En cas d'absence de paiement réitéré du forfait mensuel, le Président se réserve le droit, après avis du SIVOS, de refuser l'accès au service de transport scolaire. Les parents seront préalablement avertis par courrier recommandé avec accusé de réception.

L'inscription au service de transport scolaire vaut acceptation du présent règlement



Paiement possible à l'année: 90€

(Renseignement auprès du SIVOS avant le 15 septembre)

Le mois de juin n'est pas facturé

Bus David Saint Genis d'Hiersac

	MATIN	SOIR
LES CHENASSES	7H50	16H35
LES GRILLAUDS	7H55	16H40
BOURSANDREAU	8H00	16H45
ROISSAC	8H05	16H50
PUYRAVAUD	8H10	16H55
GROSBOT	8H15	17H00
BOISROUFFIER	8H20	17H05
BASSE	8H25	17H10
ROUTE DE GENAC	8H30	17H15
ECOLE DES MEULIERES	8H35	16H30

Bus Chantal

	Matin	Soir
Mairie	8h	17h15
Bois Raymond	8h05	16h50
La Chize (Abri Bus)	8h15	17h00
Les Brousses	8h20	17h05
Les Avenants	8h30	16h45
Sérignac	8h35	16h40
Ecole des Meulières	8h40	16h35

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés selon les inscriptions en début d'année scolaire ou adaptés selon les contraintes en cours d'année scolaire.

Nous vous tiendrons informés de toute modification par courriel. *Si vous n'avez pas d'adresse mail merci de renseigner impérativement un numéro de portable ou nous pouvons joindre un des parents.*



Règlement de la Cantine Scolaire

Le SIVOS propose aux enfants un service de restauration les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi ; uniquement pendant la période scolaire.

L'organisation est la suivante :

- ✓ Mme Christine BOUTET : Cantinière
- ✓ Mme Patricia MARTIN : service et surveillance
- ✓ Mme Laurette PASCAUD : service et surveillance
- ✓ Mme Isabelle BIAY : service et surveillance
- ✓ Mme Hélène NADAUD : service et surveillance

L'accès au restaurant scolaire est réservé :

- ☞ Aux enfants régulièrement inscrits à l'école des Meulières
- ☞ Au personnel enseignant ainsi qu'aux intervenants extérieurs affectés à cet établissement
- ☞ Aux membres du personnel communal ou assimilés

Les règles générales

L'accès à la cuisine est strictement interdit à toute personne étrangère au service.

L'accès à la cuisine ne devra se faire qu'en respectant les règles d'hygiène préconisées et en présence d'une personne du service.

Le règlement intérieur

- ✚ Les enfants doivent respecter et obéir au personnel de service. La politesse n'est pas facultative vis à vis des personnes présentes : « bonjour » « merci » « s'il vous plaît » « excusez-moi » « au revoir » « ... ». Les insultes et les gestes déplacés feront l'objet de sanctions immédiates
- ✚ En sortant de la classe, les enfants sont priés de bien vouloir passer aux toilettes et d'aller se laver correctement les mains.
- ✚ Les enfants devront se mettre en rang devant la porte du réfectoire.
- ✚ Les enfants devront attendre l'autorisation du personnel de service pour pénétrer dans le réfectoire.
- ✚ Les enfants devront rejoindre les tables sans courir, sans crier et sans chahuter.
- ✚ Les enfants devront rester assis tout le temps du repas, avoir une attitude correcte et les discussions doivent avoir lieu sans crier
- ✚ Les enfants devront lever le doigt pour demander au personnel de service du pain, de l'eau ou tout autre chose.
- ✚ Les enfants seront invités à ne pas gaspiller la nourriture, à se servir raisonnablement avec la possibilité de se resservir s'ils ont encore faim. En aucun cas, sous peine de sanction immédiate, les enfants ne devront jeter de la nourriture
- ✚ À la fin du repas, les enfants devront regrouper les couverts en bout de table.

- ↳ Les enfants devront attendre l'autorisation du personnel de service pour se lever et quitter le réfectoire.
- ↳ **Chaque enfant devra disposer d'une serviette de table marquée à son nom et son prénom; cette serviette devra être changée chaque semaine.**

Les menus

Ils sont élaborés chaque mois par la cantinière en respectant un cahier des charges mis en place par la diététicienne du Centre de Gestion. Ces menus lui sont soumis pour validation.

Ils sont affichés à la cantine et communiqués aux parents tous les mois par courriel (cf. fiche de liaison). Ce document n'est pas contractuel, en fonction des contraintes d'approvisionnement, les menus sont susceptibles d'être modifiés.

Les régimes alimentaires

Sur demande des familles, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être mis en place **par le médecin scolaire en partenariat avec la Directrice de l'école et un représentant du SIVOS**. Dans le cadre de ce PAI, il peut être admis que les parents des enfants concernés apportent le repas confectionné par leurs soins afin que celui-ci soit consommé par l'enfant dans l'enceinte de la cantine.

Toute allergie et/ou problème alimentaire devra être signalé auprès du SIVOS ainsi qu'à l'école dès la rentrée scolaire si le problème est connu, ou dès l'apparition des symptômes en cours d'année. Il devra faire l'objet d'un certificat médical.

En dehors de ce cadre, aucun régime alimentaire ne sera pris en compte et les repas de substitution ne seront pas tolérés. Les enfants seront invités à goûter l'ensemble des plats ; toutefois ils n'y seront pas contraint eu égard à la liberté de conviction. Afin de prévenir tout trouble alimentaire, les parents seront avisés si leurs enfants mangent peu ou pas.

Les traitements médicaux

Les agents ne sont pas habilités à donner un traitement médical à votre enfant sauf dans les cas suivants :

- ↳ Une autorisation parentale nominative, datée et signée devra être remise au SIVOS pour acceptation.
- ↳ La posologie à respecter devra être accompagnée d'une photocopie de l'ordonnance délivrée par le médecin.
- ↳ Les parents devront transmettre, si cela est possible, la médication précise à faire prendre à l'enfant pendant son repas à l'exclusion de tout autre moment.
- ↳ Les médicaments devront être remis en main propre par les parents au personnel SIVOS désigné.
Il est rappelé que les enfants ne doivent en aucun cas être détenteurs de médicaments dans leur cartable sauf cas spécifique dûment explicité.
- ↳

L'inscription à la restauration scolaire vaut acceptation du présent règlement

**Tarif restauration scolaire : 2.90€ le
repas**



Règlement

Afin de faciliter la gestion de votre emploi du temps, le SIVOS vous propose un service de Garderie. Il s'agit d'accueillir les enfants scolarisés à l'école des Meulières.

Agent en charge de la Garderie : Mme Laurette PASCAUD

Les cours s'achèvent à 16h15. Entre 16h15 et 16h30, les parents qui le souhaitent ou qui le peuvent ont la possibilité de venir récupérer leurs enfants. Durant ce quart d'heure, les enfants sont sous la surveillance de Mme PASCAUD ou d'un agent du SIVOS et sont par conséquent inscrit d'office à la garderie. La garderie vous sera facturée à compter de 16h30 si votre enfant ne prend pas le bus et que vous n'êtes pas présent à l'école.

Périodes d'ouverture

La garderie est ouverte les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, sauf vacances scolaires

Conformément à la loi, un service minimum sera mis en place en cas de mouvement de grève.

Les heures d'ouverture

- ❖ Le matin de 7h00 à 8h45
- ❖ L'après-midi de 16h30 à 18h30

Tarif (par période : matin - soir)

- ❖ 1.60€ pour le 1^{er} enfant,
- ❖ 1€ pour le 2^{ème} enfant
- ❖ Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

Les règles générales

- ↪ Le matin, les enfants doivent impérativement être accompagné jusqu'à la personne en charge de la Garderie.
- ↪ Le soir, les enfants ne sont pas autorisés à quitter seuls la garderie. Les enfants seront confiés aux parents ou aux personnes habilités par eux (cf. fiche de renseignement). Tout changement de situation des parents (nom du représentant légal, nom des personnes pouvant être autorisées à récupérer l'enfant, numéro de téléphone etc...) pouvant survenir en cours d'année devra être signifié par écrit au SIVOS.
- ↪ Les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) au plus tard à 18h30. En cas de non-respect réitéré de ces horaires, un courrier sera adressé aux parents. Si cette mise en garde n'était pas prise en compte, une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant pourra être prise par le Président après consultation du SIVOS
- ↪ Les enfants présent à la garderie l'après-midi bénéficieront d'un gouter
- ↪ Les enfants qui le désirent pourront effectuer leur devoir scolaire, toutefois, le personnel présent n'a pas pour vocation d'assurer un soutien scolaire ni d'aider aux devoirs.
- ↪ Lors des périodes de garderie, les enfants sont sous la responsabilités du SIVOS, il leur est donc formellement interdit de sortir de l'enceinte scolaire...même pour aller chercher un ballon , sauf autorisation spéciale donnée par la personne en charge de la Garderie.
- ↪ Les enfants doivent respecter et obéir au personnel de service. La politesse n'est pas facultative vis à vis des personnes présentes : « bonjour » « merci » « s'il vous plaît » « excusez-moi » « au revoir » « ... ».
- ↪ Les insultes et les gestes déplacés feront l'objet de sanctions immédiates pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la Garderie. La décision sera prise par le Président après avis du SIVOS et les parents seront avisés de la procédure en cours par courrier.

L'inscription à la garderie vaut acception du présent règlement



Les Numéros Utiles

SIVOS

- ☞ Secrétariat : 05.45.61.25.69
- ☞ Cantine : 05.45.65.17.24
- ☞ Garderie : 05.45.65.17.24
- ☞ Courriel : sivos-st-genis-st-amant@orange.fr

Ecole

- ☞ Directrice : 05.45.21.46.45

Mairie St Amant de Nouère

- ☞ Secrétariat : 05.45.21.46.03
- ☞ Courriel : mairie.stamantdenouère@orange.fr

Mairie St Genis d'Hiersac

- ☞ Secrétariat : 05 45 21 46 06
- ☞ Courriel : mairie-stgenis-hiersac@wanadoo.fr